

DELIBERATION N°2021-50 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE A COMPTER DU 23 AOUT 2021

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret n°2000-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu le marché signé avec la société COMPASS GROUP pour la fourniture de denrées alimentaires et livraisons de repas pour les cantines scolaires,

Vu la délibération n°2020-44 du Conseil municipal du 2 juillet 2020 fixant la tarification de la restauration scolaire appliquée à ce jour,

Vu la délibération n°2020-44 du Conseil municipal du 2 juillet 2020 fixant la tarification pour les enfants d'enseignants hors commune et pour les enfants hors commune,

Considérant que l'Etat poursuit sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté

Considérant l'avis favorable de la commission « Scolaire - Jeunesse – Sport » qui s'est réunie le 24 juin 2021,

Le Conseil municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte, à compter du 23 août 2021, la tarification suivante pour la restauration scolaire :

Tranche de QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
1	4,52 €	4,57 €
2	4,08 €	4,12 €
3	3,16 €	3,19 €
4	2,27 €	2,27 €
5	1,36 €	1,00 €
Repas occasionnel	5,07 €	5,12 €

TARIF HORS COMMUNE	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
Repas hors commune	7,93 €	8,00 €
Repas hors commune tarif social	6,10 €	6,15 €

TARIF ENFANTS ENSEIGNANTS HORS COMMUNE	Tarifs 2020-2021	Tarifs 2021-2022
Unique	5,35 €	5,41 €

Le Maire,

Luc WATTELLE





**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

L'An Deux Mille Vingt et Un le 1^{er} juillet à 20 heures 00, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le 25 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de 23, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, PELLIGRI, SAZDOVITCH, DIOT

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, FELGERES, AUDOUZE, ROUAIX, LE GRAND, BLIN, BUCHON-SCHULTZ, HUSSON,
MM. SEBBAH, CUIGNET, CLERMONT, VERDYS, SUCHET, VINCENT

Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M. MEZURE donne pouvoir à M. WATTELLE
M. HUA donne pouvoir à M. AUGIER
M. ALBERT donne pouvoir à Mme JAQUEMET
Mme SEMIN donne pouvoir à M. SUCHET

Absents :

M. AOUN
Mme PIRES

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.